



N° 165 Évaluation du chèque annuel de formation (CAF) *rapport publié le 16 mars 2021*

No 165 Évaluation du Chèque annuel de formation (CAF)			
Recommandations proposées	4	Ouvert	-
		Fermé	4
		Refusé	-

Les quatre recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2023, l'ensemble des recommandations a été mis en œuvre. Trois recommandations ont été fermées durant la période sous revue.

Les trois recommandations mises en œuvre depuis le dernier suivi concernent les mesures suivantes :

- Le catalogue CAF a été mis à jour. Les cours identifiés comme « non utiles professionnellement » ont été retirés du catalogue et les organismes de formation qui les proposaient ont été informés de ce retrait ;
- Afin d'encourager les bénéficiaires du CAF à privilégier les cours certifiants, le catalogue des cours CAF bénéficie d'une mise à jour visuelle via l'ajout du qualificatif « qualifiant/certifiant ». Cette indication représente une incitation indirecte qui pousse les institutions de formation à développer leur offre de cours certifiants afin de conserver leur attractivité (y compris pour le public ayant un faible niveau de formation) ;
- Afin de faciliter le pilotage et l'évaluation du dispositif CAF, la liste des indicateurs utilisés actuellement par l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) a été modifiée afin d'y ajouter le critère suivant : « *Pourcentage des bénéficiaires ayant suivi une formation dont les compétences acquises ont été jugées utiles à leur avenir professionnel* ». Dans le cas où cet indicateur est insatisfaisant pour un cours (<80 %), ce dernier est identifié et analysé par l'OFPC afin de savoir s'il doit être retiré du catalogue CAF en raison de sa faible utilité professionnelle.

No 165 Evaluation du Chèque annuel de formation (CAF)					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
165-R1	Actualiser le RDU pour les personnes ayant connu une baisse de leur revenu.	Très élevée	OAIS	31.08.2021	Fermé
165-R2	Déterminer et formaliser les critères permettant de catégoriser « les formations ciblées sur un métier » prévues à l'article 9A alinéa 1 de la LFCA.	Moyenne	GDPFC & commission CAF	31.12.2023	Fermé
165-R3	Encourager les instituts de formation à obtenir une certification et à développer leur offre de cours certifiants pour le public ayant un faible niveau de formation.	Moyenne	GDPFC & commission CAF	31.12.2023	Fermé
165-R4	Revoir les indicateurs de suivi du CAF.	Faible	GDPFC & commission CAF	31.12.2023	Fermé